

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 31/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 110'695.00 TTC pour la suppression du système de pompage et la mise en place d'une vanne de maintien de pression à la station de Beaulieu.

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 29 mai 2024 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle
Messieurs Philippe Parmelin, Commune de Bursins
Andreas Meyer, Commune de Féchy
Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle
Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)

Tous les membres de la Commission des Finances sont présents.

Sont également présents, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE.

M. Antoine Dvorak, Herter & Wiesmann, Ingénieurs conseils.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

1. Préambule

Avec l'agrandissement du réservoir de Champ Jaillet par la construction d'une seconde cuve, la construction du réservoir de Bursins, ainsi que le remplacement des conduites dans le centre de Gilly, la nouvelle organisation du réseau proposé par le plan directeur de la distribution d'eau (PDDE) peut se poursuivre par l'abandon du pompage de Beaulieu à Gilly. Concrètement, il s'agit de supprimer les pompes existantes et de mettre en place une vanne de régulation qui aura un rôle de réducteur de pression et d'appui hydraulique du régime de pression du réservoir de Bursins par celui de Champ Jaillet.

2. Travaux projetés

Les travaux suivants sont prévus :

- Supprimer les deux pompes existantes.
- Démonter l'appareillage existant.
- Poser le nouvel appareil en acier inoxydable
- Poser une vanne de régulation de type Clayton
- Remplacer le tableau électrique
- Raccorder électriquement les divers appareils.
- Poser un déshumidificateur.
- Supprimer le lavabo existant.
- Réfectionner la peinture intérieure.

3. Aspects financiers

Le montant total de l'investissement pour ce projet s'élève à CHF 110'695.00 TTC, et comprend le coût de l'ensemble des travaux, à savoir les travaux de télégestion, l'appareillage et le déshumidificateur, travaux électriques, les travaux de peinture ainsi que les frais techniques et administratifs.

Une demande de subventions a été soumise à l'ECA pour les prestations de défense incendie.

Une durée d'amortissement de 30 ans est prévu, conformément au Règlement sur la comptabilité des communes.

Le préavis prévoit de financer cet investissement par un emprunt bancaire. La CoFin ne s'oppose pas à un emprunt pour le financement des travaux, cependant si les liquidités le permettent, la CoFin privilégie un financement par la trésorerie courante.

Au regard du bilan du SIDERE au 31.12.2022 et au vu d'un budget 2024 équilibré, on peut conclure que les finances du SIDERE sont saines et que le financement du crédit de CHF 110'695.00, nécessaire à la réalisation des travaux projetés, est supportable et ne met pas en péril les finances du SIDERE.

4. Conclusions

La Commission des Finances, à l'unanimité, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis N° 31/2021-2026 du CoDir tel que présenté et de prendre la décision suivante :

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits.
- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 110'695.00 afin de procéder aux travaux décrits.
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 110'695.00 auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions.

Perroy, le 7 juin 2024

Pour la Commission des finances

Valérie Schlup

Steve Jaquier

Philippe Parmelin

Andreas Meyer

Hans-Peter Brunner (rapporteur)